

Rapport de gestion relatif aux comptes 2025 (finances)

En droit

- En application de l'article 1 alinéa 1, de la loi sur les finances communales (LFCo). Celle-ci a pour but de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :
 - a) de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit ;
 - b) de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière

- En application de l'article 19, de la loi sur les finances communales (LFCo), le conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes.

- En application de l'art. 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :
 - a) le bilan;
 - b) le compte de résultats;
 - c) le compte des investissements;
 - d) le tableau des flux de trésorerie;
 - e) l'annexe.

Les comptes sont structurés sur la base du plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'assemblée communale ou au conseil général pour comparaison.

- Présentation des comptes – principes

¹Les principes régissant la présentation des comptes selon l'art. 40 de la loi sur les finances communales LFCo sont les suivants :

- a) annualité: l'exercice comptable coïncide avec l'année civile;
- b) comptabilité d'exercice: les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés; le bilan est établi en fonction de la date de clôture;
- c) spécialité: les charges, les revenus, les dépenses et les recettes sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable; les actifs et les passifs du bilan sont présentés selon la classification par nature;
- d) prudence: la présentation des comptes et du bilan intègre tous les risques réels susceptibles d'en modifier les valeurs;
- e) produit brut: les charges sont inscrites séparément des revenus du compte de résultats, les dépenses séparément des recettes du compte des investissements et les actifs séparément des passifs du bilan, sans aucune compensation, chacun d'entre eux y figurant à son montant intégral;
- f) importance: toutes les informations pertinentes nécessaires à une appréciation rapide et complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus sont présentées;
- g) spécialité qualitative: un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé;
- h) spécialité quantitative: une dépense ne peut être engagée que jusqu'à concurrence du montant inscrit dans le budget; sont réservées les dispositions relatives au dépassement de crédit;
- i) spécialité temporelle: un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice comptable; sont réservés les reports de crédits d'investissement;
- j) comparabilité: les comptes de la commune et de ses unités administratives sont comparables entre eux et au cours des années;
- k) permanence: les principes régissant la présentation des comptes restent inchangés sur une longue période;
- l) continuité: les normes régissant la présentation des comptes s'appuient sur le principe selon lequel les activités de la commune perdurent.

²En outre, les informations fournies pour la présentation des comptes tiennent compte des critères suivants:

- a) clarté: les informations sont précises et compréhensibles;
- b) fiabilité: les informations reflètent la réalité des faits;
- c) neutralité: les informations sont objectives et excluent l'arbitraire.

Table des matières

En droit.....	1
1. Introduction	4
2. Synthèses	4
3. Quotité d'impôt et taxes communales	6
3.1 Quotité d'impôt.....	6
3.2 Taxes communales.....	7
4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).....	7
4.1 Généralités	7
4.2 Amortissements.....	7
4.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif	7
5. Résultat	7
5.1 Vue d'ensemble	7
5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global).....	8
5.3 Compte des investissements	9
6. Compte de résultats.....	9
6.1 Aperçu du compte de résultats selon les natures.....	9
6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions.....	10
6.3 Compte de résultats liste des dépassements selon le règlement des finances.....	13
7. Compte des investissements	14
8. Bilan.....	15
8.1 Bilan.....	15
8.2 Engagements hors bilan	15
9. Tableau des flux de trésorerie	16
10. Annexes aux comptes annuels.....	17
10.1 Etat du capital propres (art. 18 al. 1 let. c LFCO)	17
10.2 Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCO).....	18
10.3 Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCO)	19
10.4 Tableau des garanties (art. 18 al. 1 let. e LFCO).....	20
10.5 Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCO).....	21
11. Indicateurs financiers et limitation de l'endettement.....	22
11.1 Récapitulatif des indicateurs.....	22
11.2 Taux d'endettement net	23
11.3 Le degré d'autofinancement (art. 23 LFCo al. b)	24
11.4 Par des charges d'intérêts.....	25
11.5 Dette brute par rapport aux revenus.....	26
11.6 La proportion des investissements (art. 23 LFCo al. e)	27
11.7 La part du service de la dette (art. 23 LFCo al. f)	28

11.8 La dette nette par habitants (art. 23 LFCo al. g)	29
11.9 Le taux d'autofinancement (art. 23 LFCo al. f).....	30
12. Bases légales	31

1. Introduction

Les comptes 2025 ont été établis en respectant la loi sur les finances communales (LFCo), l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) et le règlement communal des finances.

Compte de résultats

Le compte de résultat présente un excédent de charges de CHF 744'737.49 contre un excédent de charges de CHF 982'719.54 au budget.

Compte des investissements

Le compte des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 1'698'225.06.

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2025 et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Les comptes détaillés sont disponibles sur notre site internet www.communevillaz.ch

2. Synthèses

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales règles concernant les comptes :

a) les adaptations législatives

L'assemblée communale a adopté le 21 juin 2021 les réglementations suivantes :

Règlement sur les finances (RFin)

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 30'000.00. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 4 Compétences financières du Conseil communal (art. 67 al. 2, 1^e phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas CHF 30'000.00. L'article 8 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

Art. 5 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 4 du présent règlement, la Commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

Art. 6 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas :

- a) Crédit d'engagement jusqu'à CHF 500'000.00 : 15 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à CHF 50'000.00.
- b) Crédit d'engagement dès CHF 500'000.00 : 10 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à CHF 100'000.00.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le Conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Art. 7 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à CHF 20'000.00.

² Toutefois, le Conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale ou au conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes.

Art. 8 Autres compétences décisionnelles du Conseil communal (art. 67 al. 2, 2e phr. LFCo, art. 100 LCo)

¹ Le Conseil communal dispose de la compétence décisionnelle, jusqu'à un montant de CHF 30'000.- et une limite de 200 m² au maximum par acte, dans les domaines suivants :

- a) L'achat, la vente, l'échange, la donation ou le partage d'immeubles, la constitution de droits réels limités et toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou d'une aliénation d'immeubles ;
- b) L'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge ;

² Pour les actes entraînant des charges périodiques, le montant correspond aux coûts estimés, sur la durée de l'engagement, ou sur une durée de 10 ans, si la durée de l'engagement n'est pas connue ou qu'elle est illimitée.

³ Lors de chaque vente d'immeuble, le Conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

⁴ Toute autre délégation pour une affaire concrète par voie de décision de l'assemblée communale est réservée.

Art. 9 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le Conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

Art. 10 Entrée en vigueur

Sous réserve de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2022, à l'exception de l'article 8 qui entre en vigueur le 25 avril 2021.

b) Les spécificités communales

- Service de l'approvisionnement en eau potable
- Service du traitement des eaux usées
- Service de la gestion des déchets

c) La quotité d'impôt

Pour l'année 2025, la quotité d'impôt reste inchangée soit 85.00 % en fonction de l'impôt cantonal de base.

d) Les investissements

- Les investissements suivants sont terminés et aucun dépassement n'est à relever :

Projet N°	Village	Travaux	Crédits	Crédits votés	Dépensé au 31.12.2025	Crédit non dépensé	%
51	VSP	Changement chauffage Rte Vd 15	40 000	40 000	35 486	-4 515	-11.29%
66		Installations photovoltaïques	200 000				
66		Subv. Invest.	-68 000				
66	VSP	Installations photovoltaïques		132 000	119 990	-12 010	-9.10%
67	Villaz	Véhicule électrique	65 000	65 000	50 058	-14 942	-22.99%
			237 000	237 000	205 533	-31 467	

- Les investissements suivants sont en cours de réalisation :

Travaux	Crédits votés	Dépensé su 31.12.2025	Crédit disponible
	8 110 750	5 693 530.31	2 417 219.69
Révision PAL vsp	110 000	268 166.70	-158 167
Centre village	2 153 000	1 715 826.95	437 173
Trottoir Route Lussy-Villaz	450 000	56 510.95	393 489
Bouclage réseau eau Nez d'Avau	133 500	0.00	133 500
Révision PAL la folliaz	120 000	277 044.60	-157 045
Mise à jour relevé cadastral eau	30 000	5 222.55	24 777
Mise à jour relevé cadastral step	30 000	13 913.40	16 087
Etude revalorisation Bâtiments Vd	50 000	12 745.10	37 255
Etude amélioration foncière	61 000	39 350.50	21 650
Déchetterie	1 990 900	1 449 999.80	540 900
Bâtiment édilitaire	909 100	1 742 677.85	-833 578
Chauffage école garçons	63 250	0.00	63 250
Passage sous-voie CFF	1 900 000	73 689.26	1 826 311
Etude site pollué Lussy	50 000	38 382.65	11 617
Tableaux interactifs	60 000	0.00	60 000
Total général	8 110 750	5 693 530	2 417 220

3. Quotité d'impôt et taxes communales

3.1 Quotité d'impôt

Les comptes 2025 sont présentés avec une quotité d'impôt en % de l'impôt cantonal de base soit :

- a) Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques 85.00 %
- b) Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales 85.00 %

- | | |
|---|---------|
| c) Contribution immobilière en ‰ de la valeur fiscale | 2 ‰ |
| d) Impôt sur les successions et les donations | 70.00 % |

3.2 Taxes communales

Les règlements communaux se rapportant aux différentes taxes communales sont publiés sur le site internet www.communevillaz.ch

4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

4.1 Généralités

Les comptes 2025 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018.

4.2 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur les finances communales (LFCo)

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations en application de l'art. 45 de la loi sur les finances communales (LFCo)

4.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Selon le règlement communal des finances, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.

5. Résultat

5.1 Vue d'ensemble

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	-744 737.49	-982 719.54	-258 546.17
400	Impôts directs, personnes physiques	5 251 622.85	5 565 000.00	5 224 067.30
401	Impôts directs, personnes morales	347 294.40	332 000.00	519 281.55
4021	Impôts fonciers	675 729.75	660 000.00	677 859.95
5 ./ 6	Investissements nets	1 698 225.06	-	1 289 051.29

5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
30	Charges de personnel	1 787 311.60	1 826 736.00	1 727 986.20
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 540 188.07	1 599 706.00	1 389 882.58
33	Amortissements du patrimoine administratif	822 136.50	813 197.67	824 722.36
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	204 516.33	106 319.80	190 817.78
36	Charges de transfert	6 439 391.47	6 701 100.15	6 024 288.82
37	Subvention à redistribuer	-	-	-
40	Revenus fiscaux	6 648 528.80	6 902 550.00	6 704 787.85
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-
42	Taxes	1 400 675.09	1 333 941.00	1 344 849.19
43	Revenus divers	20 628.65	-	189.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	134 679.68	100 702.90	48 153.71
46	Revenus de transferts	1 305 534.94	1 226 894.23	1 218 908.07
47	Subventions à redistribuer	-	-	-
	Résultat de l'activité d'exploitation	-1 283 496.81	-1 482 971.49	-840 809.92
			-	-
34	Charges financières	171 951.84	209 000.00	144 753.86
44	Revenus financiers	232 760.21	231 301.00	249 066.66
	Résultat provenant de financement	60 808.37	22 301.00	104 312.80
	Résultat opérationnel	-1 222 688.44	-1 460 670.49	-736 497.12
			-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	477 950.95	477 950.95	477 950.95
	Résultat extraordinaire	477 950.95	477 950.95	477 950.95
			-	-
39	Imputations internes	353 003.05	392 250.00	297 549.69
49	Imputations internes	353 003.05	392 250.00	297 549.69
	Total imputations internes	-	-	-
			-	-
	Résultat total, compte de résultats	-744 737.49	-982 719.54	-258 546.17

Commentaire :

La présentation du résultat se fait à 3 niveaux :

Le résultat opérationnel boucle avec un excédent de charges de CHF 1'222.688.44

Le résultat extraordinaire boucle avec un excédent de produits de CHF 477'950.95

Ce résultat correspond au prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA) et cela jusqu'en 2031.

5.3 Compte des investissements

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
690	Report au bilan des dépenses	2 792 334.20	19 544 500.00	1 603 510.35
590	Report au bilan des recettes	1 094 109.14	14 174 750.00	314 459.06
	Résultat du compte des investissements	1 698 225.06	5 369 750.00	1 289 051.29

6. Compte de résultats

6.1 Aperçu du compte de résultats selon les natures

(Généré automatiquement par le système informatique)

CHARGES		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	1 787 311.60	-	1 826 736.00	-	1 727 986.20	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	1 540 188.07	-	1 599 706.00	-	1 389 882.58	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	822 136.50	-	813 197.67	-	824 722.36	-
34	Charges financières	171 951.84	-	209 000.00	-	144 753.86	-
35	Attributions aux financements spéciaux	204 516.33	-	106 319.80	-	190 817.78	-
36	Charges de transfert	6 439 391.47	-	6 701 100.15	-	6 024 288.82	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
39	Imputations internes	353 003.05	-	392 250.00	-	297 549.69	-
3	Total des charges	11 318 498.86	-	11 648 309.62	-	10 600 001.29	-

REVENUS		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	6 648 528.80	-	6 902 550.00	-	6 704 787.85
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42	Taxes	-	1 400 675.09	-	1 333 941.00	-	1 344 849.19
43	Revenus divers	-	20 628.65	-	-	-	189.00
44	Revenus financiers	-	232 760.21	-	231 301.00	-	249 066.66
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	134 679.68	-	100 702.90	-	48 153.71
46	Revenus de transfert	-	1 305 534.94	-	1 226 894.23	-	1 218 908.07
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	477 950.95	-	477 950.95	-	477 950.95
49	Imputations internes	-	353 003.05	-	392 250.00	-	297 549.69
4	Total des revenus	-	10 573 761.37	-	10 665 590.08	-	10 341 455.12

CLÔTURE		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	-	744 737.49	-	982 719.54	-	258 546.17
9	Comptes de clôture	-	744 737.49	-	982 719.54	-	258 546.17

Commentaires

La différence provient principalement des grandes associations régionales. Les comités ont demandé de tenir compte du résultat annuel avant de facturer le dernier acompte.:

	comptes	budget	différence
AGR	299 853	355 549	-55 696
ASSF	130 719	159 072	-28 353
SLPP	104 956	108 532	-3 576
COGL	1 398 444	1 505 172	-106 728
RSG	743 080	819 373	-76 293
GAGN	269 942	244 728	25 214
AEGN - ABVGN	267 840	263 544	4 296
ESI	211 911	210 500	1 411
	3 426 745	3 666 470	-239 725

6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes de résultats	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1 438 903.34	202 212.90	1 356 385.45	175 467.55	1 274 776.03	184 822.55
Excédent de produits/charges	-	1 236 690.44	-	1 180 917.90	-	1 089 953.48
1 Ordre et sécurité publics - défense	376 210.75	115 035.60	407 911.15	116 459.05	369 671.54	108 516.92
Excédent de produits/charges	-	261 175.15	-	291 452.10	-	261 154.62
2 Formation	3 898 277.12	325 053.34	3 978 193.75	304 536.70	3 716 600.01	317 610.52
Excédent de produits/charges	-	3 573 223.78	-	3 673 657.05	-	3 398 989.49
3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises	740 047.10	77 532.25	809 046.77	70 669.73	685 489.03	80 040.35
Excédent de produits/charges	-	662 514.85	-	738 377.04	-	605 448.68
4 Santé	1 109 077.40	26 572.20	1 231 649.00	26 000.00	1 046 312.95	23 224.60
Excédent de produits/charges	-	1 082 505.20	-	1 205 649.00	-	1 023 088.35
5 Prévoyance sociale	1 305 210.95	2 086.30	1 353 444.00	2 042.00	1 187 955.04	2 042.90
Excédent de produits/charges	-	1 303 124.65	-	1 351 402.00	-	1 185 912.14
6 Traffic et télécommunication	901 409.64	201 418.55	948 542.65	161 484.40	909 841.71	154 507.50
Excédent de produits/charges	-	699 991.09	-	787 058.25	-	755 334.21
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	1 302 184.27	1 302 302.42	1 309 061.80	1 239 982.60	1 207 424.47	1 162 600.03
Excédent de produits/charges	118.15	-	-	69 079.20	-	44 824.44
8 Economie publique	39 218.55	20 845.10	41 913.05	1 545.10	36 376.56	1 545.10
Excédent de produits/charges	-	18 373.45	-	40 367.95	-	34 831.46
9 Finances et impôts	207 959.74	8 300 702.71	212 162.00	8 567 402.95	165 553.95	8 306 544.65
Excédent de produits/charges	8 092 742.97	-	8 355 240.95	-	8 140 990.70	-
Totaux	11 318 498.86	10 573 761.37	11 648 309.62	10 665 590.08	10 600 001.29	10 341 455.12
Excédent de produits/charges	-	744 737.49	-	982 719.54	-	258 546.17

Les principales variations par dicastère sont les suivantes :

- 0. Administration générale** (+ CHF 55'772 soit 4.72% en comparaison du budget)
 - Les vacances détaillées sont comptabilisées directement lors du versement dans chaque chapitre, sauf le défraiement du syndic. Le défraiement total des conseillers est de CHF 150'361
 - Les frais de poursuites sont en augmentation pour un total de CHF 15'626 et des remboursements pour CHF 6'932
 - La protection des données est d'actualité et sensible. Le conseil a délégué cette tâche à une société pour CHF 7'783
 - La cabane de Villaz-St-Pierre est équipée d'une cuve d'assainissement ce qui évitera des désagréments et des coûts de main d'œuvre pour l'entretien CHF 20'000.
- 1. Ordre et sécurité publics, défense** (- CHF 30'276 soit -10.39% en comparaison du budget)
 - La réorganisation du contrôle des habitants a été effectuée avec un taux de 30% inférieur.
 - L'AGR a tenu compte de la demande des délégués en rapport au résultat annuel prévu. La dernière tranche n'a pas été facturée.
 - L'ASSF a tenu compte de la demande des délégués en rapport au résultat annuel prévu. La dernière tranche n'a pas été facturée. L'association a remboursé le décompte 2024 et 2025 pour un total de CHF 10'550.
- 2. Formation** (- CHF 100'433 soit - 2.73% en comparaison du budget)
 - Le COGL a remboursé le bénéfice 2024 de CHF 106'728.
 - Coût net du camp de ski 2025 CHF 19'118, coût du spectacle Soldat Rose sur 2025 CHF 26'090 compensé en partie par la réserve des années précédentes.
 - Bâtiments scolaires – CHF 66'872
 - Accueil extrascolaire : les salaires de l'accueil supérieur au budget sont compensés par un remboursement de l'assurance en indemnité journalière maladie, ceci sur une longue durée.
- 3. Culture, sports et loisirs** (-CHF 75'862 soit -10.27% en comparaison du budget)
 - Les travaux pour la ligne de vie de la salle de sport était obligatoire CHF 15'600.
 - Différence due aux travaux non réalisés dans les bâtiments
- 4. Santé** (- CHF 123'143 soit -10.21% en comparaison du budget)
 - Le RSG a remboursé le bénéfice 2024 de CHF 76'295.
- 5. Prévoyance sociale** (- CHF 48'277 soit -3.57% en comparaison du budget)
 - A la demande des délégués, les associations (AGR-crèches) devait impérativement tenir compte des résultats annuels pour faire la dernière demande d'acompte. Ce qui représente les coûts effectifs sans remboursement sur l'années comptable suivante.
- 6. Trafic et télécommunications** (- CHF 87'067 soit - 11.06% en comparaison du budget)
 - Travaux routiers - CHF 17'736
 - CHF 25'074 bénéfice des places de stationnement
 - Transports publics – CHF 10'675
- 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire** (- CHF 69'197 soit -100.17% en comparaison du budget)
 - Approvisionnement en eau : prélèvement sur financement spécial maintien valeur CHF 49'323 et Prélèvement au financement spécial équilibre de compte CHF 46'092.
 - Traitement communal des eaux usées : prélèvement sur financement spécial maintien valeur CHF 39'263 et attribution au financement spécial équilibre de compte CHF 172'340.
 - Gestion des déchets : le chapitre doit être couvert à minimum 70%. Le bénéfice doit obligatoirement être attribué au financement spécial équilibre de compte CHF 32'175. L'évaluation globale du compte ne pourra être fait qu'après une année complète d'utilisation, soit au boucllement des comptes 2026.

8. Economie publique (- CHF 21'994 soit - 54.49% en comparaison du budget)

- Principalement le remboursement du bénéfice 2024 de la Corporation forestière.

9. Finances et impôts (- CHF 500'480 soit -5.36% en comparaison du budget)

- Déjà en 2024, nous avons constaté une surestimation des impôts sur le revenus des personnes physiques, ce qui est confirmé en 2025. De ce fait, nous avons « corrigé » en diminuant également l'impôt sur l'année en cours.

compte	libellé	comptes	budget	différence		
9100	4000.00	Impôts revenu personnes physiques, année en cours	4 830 000	4 900 000	-70 000.00	surestimé déjà en 2024
9100	4000.10	Impôts revenu personnes physiques (année précédente)	-143 762		-143 761.80	surestimé déjà en 2024
9100	4000.30	Impôts prestations en capital	128 659	185 000	-56 341.15	difficilement prévisible
9100	4001.00	Impôts fortune personnes physiques, année en cours	360 000	360 000	0.00	
9100	4001.10	Impôts fortune personnes physiques (année précédente)	-12 690		-12 689.90	
9100	4002.00	Impôt à la source	89 416	120 000	-30 584.30	difficile d'estimer
9100	4010.00	Impôt bénéfice des personnes morales, année en cours	295 000	295 000	0.00	stable
9100	4010.10	Impôts bénéfice des PM (année précédente)	8 306		8 305.65	
9100	4011.00	Impôt capital des personnes morales, année en cours	37 000	37 000	0.00	stable
9100	4011.10	Impôts capital des PM (année précédente)	6 989		6 988.75	
		Totaux impôts ordinaires	5 598 917	5 897 000	-298 083	
9101	4021.00	Contribution immobilière, année en cours	667 996	660 000	7 996.15	en progression
9101	4021.10	Contribution immobilière (année précédente)	7 734		7 733.60	
9101	4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values	90 839	175 000	-84 161.45	difficilement prévisible
9101	4023.00	Impôt sur les mutations	92 168	145 000	-52 832.25	difficilement prévisible
9101	4024.00	Impôt sur les successions et donations	166 793	5 000	161 792.65	difficilement prévisible
9101	4025.00	Impôt sur les appareils et distributeurs	1 600	1 550	50.00	stable
9101	4033.00	Impôt sur les chiens	14 280	14 000	280.00	stable
		Totaux impôts spéciaux	1 041 409	1 000 550	40 859	

- Les intérêts passifs sont inférieurs à la prévision. La commune a contracté un nouvel emprunt en cours d'année pour le paiement des investissements annuels et bénéficier d'un taux plus attractif
- Immeubles du patrimoine financier (parquets communaux): augmentation de la valeur CHF 3'564.07. Cette valeur est calculée sur la base des prix licites annuels cantonal. Il n'est pas possible de budgétiser cette valeur qui peut être également en diminution et le compte annuel de résultat doit absorber cette différence.
- Le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif de CHF 477'950 sert grandement à diminuer le déficit prévu au budget. Cette réserve sera utilisée jusqu'en 2031.
- L'autre revenu de CHF 20'439.65 correspond à « l'héritage » d'un citoyen sans héritier.

6.3 Compte de résultats liste des dépassements selon le règlement des finances

6.3.1 Liste des dépassements supérieurs à 20 % mais inférieur à CHF 20'000.00

fonct	comp	Libellé	comptes	budget	différenc	%
0210	3320.90	Amortissements planifiés immobilisations incorporelles	3 125	0	3 125	100%
0220	3053.00	Cotisations patronales Assurances accident	5 573	3 739	1 834	33%
0220	3113.00	Achat matériel informatique	5 754	1 000	4 754	83%
0290	3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	2 547	1 500	1 047	41%
0290	3144.00	Entretien bâtiment	3 715	2 000	1 715	46%
1400	3040.00	Allocations familiales patronales	1 500	0	1 500	100%
1620	3144.00	Entretien bâtiment	4 981	1 500	3 481	70%
1620	3612.00	OPCI - Participation association intercommunale	2 839	1 050	1 789	63%
1626	3910.00	Imputations internes pour prestations de services	4 709	250	4 459	95%
2120	3010.00	Traitement personnel camp ski (défraiement)	2 000	0	2 000	100%
2120	3130.00	Prestations de services de tiers, affranchissements	5 978	3 500	2 478	41%
2170	3101.00	Matériel exploitation, fournitures	5 583	4 000	1 583	28%
2171	3101.00	Matériel exploitation, fournitures	4 092	3 000	1 092	27%
2171	3910.00	Imputations internes pour prestations de services	2 595	1 500	1 095	42%
2174	3110.00	Achat meubles, machines	2 100	0	2 100	100%
2180	3000.00	Traitement du conseil communal	6 735	3 500	3 235	48%
2180	3053.00	Cotisations patronales Assurances accident	2 935	807	2 128	73%
2180	3102.00	Imprimés et publications	1 812	0	1 812	100%
2180	3132.00	Honoraires conseillers externes	2 950	0	2 950	100%
2180	3158.00	Maintenance informatique	2 308	1 100	1 208	52%
2180	3612.00	AES - part vacances autres communes	4 068	0	4 068	100%
2190	3171.00	Enseignement natation	9 430	7 300	2 130	23%
2300	3637.00	Bourses apprentissage et étude	11 550	8 400	3 150	27%
3290	3111.00	Achat machines, appareils, véhicules, outils	2 462	0	2 462	100%
3290	3134.00	Primes assurances diverses	5 118	3 700	1 418	28%
3410	3134.00	Primes assurances diverses	7 167	5 700	1 467	20%
3411	3910.00	Impurations internes pour prestations de services	2 502	1 000	1 502	60%
3420	3000.00	Traitement du conseil communal	4 585	2 000	2 585	56%
3420	3170.01	Participation Noël des aînés, comptoir, etc	2 206	1 000	1 206	55%
3420	3300.60	Amortissements planifiés biens meubles PA	1 740	0	1 740	100%
4210	3636.00	Achat repas à domicile	13 953	10 000	3 953	28%
5790	3611.00	Aide aux victimes d'infraction	6 895	5 485	1 410	20%
6150	3000.00	Traitement du conseil communal	2 177	1 000	1 177	54%
6150	3110.00	Achat meubles, machines	2 050	0	2 050	100%
6150	3113.00	Achat matériel informatique	1 400	0	1 400	100%
6151	3101.00	Matériel exploitation, fournitures	2 019	0	2 019	100%
7101	3612.02	GAGN - Amortissement et intérêts	4 916	0	4 916	100%
7101	3910.00	Imputations internes pour prestations de services	16 498	12 000	4 498	27%
7201	3000.00	Traitement du conseil communal	2 274	1 000	1 274	56%
7301	3010.00	Traitement personnel communal	20 136	16 000	4 136	21%
7301	3101.02	Achat sacs en plastique pour revente	4 498	0	4 498	100%
7301	3130.18	Frais d'élimination bois	2 000	0	2 000	100%
7301	3130.19	Frais d'élimination inertes	1 223	0	1 223	100%
7301	3162.00	Location bennes	7 905	6 000	1 905	24%
7301	3180.00	Réévaluation créances effectives	1 735	0	1 735	100%
7301	3181.00	Pertes sur créances effectives	1 735	581	1 154	67%
7690	3131.00	Etude site pollué Villaz-St-Pierre	3 573	0	3 573	100%
9610	3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	11 949	9 000	2 949	25%

Commentaires :

Selon le règlement des finances communales, ces dépassements font l'objet d'une information et ne doivent pas être justifiés.

6.3.2 Liste des dépassements supérieurs à 20 % et à CHF 20'000.00

fonction	compte	Libellé	comptes	budget	différence	%	explicatif
0220	3010.00	Traitement personnel administratif, service technique	416 303	378 453	37 850	9.09%	engagement de personnel en janvier
0299	3910.00	Imputations internes pour prestations de services	32 432	10 000	22 432	69.17%	organisation des concierges
2120	3171.00	Camps, semaine thématiques, sorties	38 887	15 450	23 437	60.27%	compensé par les produits
2180	3010.00	Traitement personnel accueil	234 643	196 560	38 083	16.23%	compensé par le produit des assurances
7201	3510.01	Attribution au financement spécial équilibre compte	172 341	100 748	71 593	41.54%	bénéfice chapitre
7201	3612.03	AEGN - Amortissement et intérêts	42 828	0	42 828	100.00%	nouvelle comptabilisation sorti d'un autre compte
7201	4510.00	Prélèvement au financement spécial maintien valeur	39 263	432	38 831	98.90%	en rapport au comptes 7201.3612.03
7301	3510.01	Attribution au financement spécial équilibre compte	32 175	5 572	26 604	82.68%	sous-estimé, attente année complète de déchetterie
7301	4240.02	Taxes au poids	78 928	114 015	-35 087	-44.45%	surévalué, adapté en 2026
7690	4630.00	Subvention fédérale	23 418	0	23 418	100.00%	site pollué à Villaz-St-Pierre, travaux 2012-2015
9100	3180.00	Réévaluation créances effectives	35 500	0	35 500	100.00%	adapté aux nombreuses pertes sur débiteurs impôts
9100	4000.10	Impôts revenu personnes physiques (année précédente)	-143 762	0	-143 762	100.00%	surestimé en 2024-2025, revu à la baisse en 2026
9100	4000.30	Impôts prestations en capital	128 659	185 000	-56 341	-43.79%	impôt irrégulier
9100	4000.00	Impôts revenu personnes physiques, année en cours	4 830 000	4 900 000	-70 000	-1.45%	surestimé en 2024-2025, revu à la baisse en 2026
9100	4002.00	Impôt à la source	89 416	120 000	-30 584	-34.20%	difficile d'estimer
9101	4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values	90 839	175 000	-84 161	-92.65%	peu de ventes immobilières - estim. Difficile
9101	4023.00	Impôt sur les mutations	92 168	145 000	-52 832	-57.32%	peu de ventes immobilières - estim. Difficile
9101	4024.00	Impôt sur les successions et donations	166 793	5 000	161 793	97.00%	impôt irrégulier
9610	4940.00	Imputations internes pour intérêts	160 003	200 000	-39 997	-25.00%	taux plus bas
9900	4390.00	Autres revenus	20 440	0	20 440	100.00%	succession sans héritier au bénéfice de la commune

7. Compte des investissements

(Généré automatiquement par le système informatique)

DEPENSES		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	2 769 085.70	-	19 458 000.00	-	1 539 857.25	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	23 248.50	-	86 500.00	-	63 653.10	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5	Total dépenses	2 792 334.20	-	19 544 500.00	-	1 603 510.35	-

RECETTES		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	1 094 109.14	-	14 174 750.00	-	312 399.75
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-	-	2 059.31
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6	Total recettes	-	1 094 109.14	-	14 174 750.00	-	314 459.06

CLÔTURE		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	1 094 109.14	-	-	-	314 459.06	-
690	Report au bilan des dépenses	-	2 792 334.20	-	-	-	1 603 510.35

8. Bilan

8.1 Bilan

(Généré automatiquement par le système informatique)

		1.1.2025	Augmentation	Diminution	31.12.2025
1	ACTIF	29 338 598.83	45 511 614.98	43 563 770.23	31 286 443.58
10	Patrimoine financier	6 434 861.36	41 606 350.78	41 628 703.73	6 412 508.41
100	Disponibilités et placements à court terme	1 038 593.89	22 579 714.44	22 329 895.34	1 288 412.99
101	Créances	1 045 785.40	16 093 532.27	16 302 810.90	836 506.77
102	Placements financiers à court terme	-	-	-	-
104	Actifs de régularisation	2 994 935.69	2 929 540.00	2 994 997.49	2 929 478.20
107	Placements financiers à long terme	1 200.00	-	1 000.00	200.00
108	Immobilisations corporelles PF	1 354 346.38	3 564.07	-	1 357 910.45
14	Patrimoine administratif	22 903 737.47	3 905 264.20	1 935 066.50	24 873 935.17
140	Immobilisations corporelles PA	22 105 311.36	3 387 217.95	1 432 354.50	24 060 174.81
142	Immobilisations incorporelles en construction PA	641 423.47	34 058.50	10 754.25	664 727.72
144	Prêts PA	88 842.64	-	7 970.00	80 872.64
145	Participations, capital social PA	68 160.00	-	-	68 160.00
146	Subventions d'investissement	-	-	-	-
2	PASSIF	29 338 598.83	15 782 402.40	13 834 557.65	31 286 443.58
20	CAPITAUX DE TIERS	16 529 748.65	15 577 886.07	12 477 189.53	19 630 445.19
200	Engagements courants	838 326.31	12 109 466.30	11 885 308.05	1 062 484.56
201	Engagements financiers à court terme	1 030 582.60	180 582.60	180 582.60	1 030 582.60
204	Passifs de régularisation (RG)	74 475.78	193 728.03	74 475.78	193 728.03
205	Provisions à court terme	95.35	-	95.35	-
206	Engagements financiers à long terme	14 586 268.61	3 094 109.14	336 727.75	17 343 650.00
208	Provisions à long terme	-	-	-	-
209	Engagements envers finance. spéci. et fds de capitaux tiers	-	-	-	-
29	Capital propre	12 808 850.18	204 516.33	1 357 368.12	11 655 998.39
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	4 179 401.45	204 516.33	134 679.68	4 249 238.10
291	Fonds enregistrés sous capital propre	-	-	-	-
293	Préfinancements	-	-	-	-
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	3 345 656.61	-	477 950.95	2 867 705.66
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299	Excédent ou découvert de bilan	5 283 792.12	-	744 737.49	4 539 054.63

8.2 Engagements hors bilan

	31.12.2024	31.12.2025
AEGN - Association intercommunale pour l'épuration des eaux bassins versants de la Glâne et de la Neirigue	517 801.00	477 993.00
ASSF - Association secours sud fribourgeois		43 012.03
COGI - Cycle d'orientation de la Glâne	6 089 750.50	5 773 458.70
GAGN - Groupement d'adduction d'eau de la Glâne Nord	13 620.22	102 177.80
RSG - Réseau santé Glâne	4 371 314.00	4 380 174.55
Total engagements hors bilan	10 992 485.72	10 776 816.08

9. Tableau des flux de trésorerie

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
90	Clôture du compte de résultats	-744 737.49	-258 546.17
33	Amortissement du patrimoine administratif	822 136.50	824 722.36
35	Attributions aux financements spéciaux	204 516.33	190 817.78
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	134 679.68	48 153.71
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-	-
366	Amortissements des subventions des investissements	-	-
466	Amortissements des subventions des investissements portées au passif	156 145.15	156 083.35
3690	Charges de transfert	-	-
4690	Produits de transfert	-	-
389	Attributions aux capitaux propres	-	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	477 950.95	477 950.95
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-486 860.44	74 805.96
ACTIVITÉS D'OPÉRATION			
101	Variation des créances	209 278.63	-197 983.56
102	Variation des placements financiers à court terme	-	-
104	Variation des actifs de régularisation	65 457.49	-442 784.42
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Variation des placements financiers à long terme	1 000.00	-
108	Variation du PF	-3 564.07	-14 256.28
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-	-
200	Variation des engagements courants	224 158.25	-125 102.68
201	Variation des engagements financiers à court terme	-	-760 000.00
204	Variation des passifs de régularisations	119 252.25	-44 833.61
205	Variation des provisions à court terme	-95.35	95.35
208	Variation des provisions à long terme	-	-
209	Variation des financements spéciaux, fonds	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		615 487.20	-1 584 865.20
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
690 / 590	Résultat du compte des investissements	1 698 225.06	1 289 051.29
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-1 698 225.06	-1 289 051.29
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
2060	Variation des hypothèques	-	-
2064	Variation des emprunts	1 819 417.40	3 079 417.40
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		1 819 417.40	3 079 417.40
VARIATION DE TRESORERIE		249 819.10	280 306.87
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN			
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	1 038 593.89	758 287.02
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	1 288 412.99	1 038 593.89
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		249 819.10	280 306.87

10. Annexes aux comptes annuels

10.1 Etat du capital propres (art. 18 al. 1 let. c LFCO)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2025				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	4 179 401.45	Attributions aux FS, capitaux propres			204 516.33	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			134 679.68	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	4 249 238.10
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	1 290 948.55	35		0.00	45	Amortissements et intérêts annuels	95 416.30	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	1 195 532.25		
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	2 787 120.17	35	Attribution bénéfice du chapitre	172 340.98	45	Amortissements et intérêts annuels	39 263.38	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	2 920 197.77		
29003	Financement spécial, élimination des déchets	101 332.73	35	Attribution bénéfice du chapitre	32 175.35	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	133 508.08		
29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00	35		0.00	45		0.00	29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00		
29005	Autres 1	0.00	35		0.00	45		0.00	29005	Autres 1	0.00		
29006	Autres 2	0.00	35		0.00	45		0.00	29006	Autres 2	0.00		
29007	Autres 3	0.00	35		0.00	45		0.00	29007	Autres 3	0.00		
29008	Autres 4	0.00	35		0.00	45		0.00	29008	Autres 4	0.00		
29009	Autres 5	0.00	35		0.00	45		0.00	29009	Autres 5	0.00		
Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2025				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	3 345 656.61	Attributions à la réserve liée au retraitement			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement			477 950.95	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	2 867 705.66
29500	Patrimoine administratif, autres	3 345 656.61	3895		0.00	4895		477 950.95	29500	Patrimoine administratif, autres	2 867 705.66		
29501	Approvisionnement en eau	0.00							29501	Approvisionnement en eau	0.00		
29502	Traitement des eaux usées	0.00							29502	Traitement des eaux usées	0.00		
29503	Gestion des déchets	0.00							29503	Gestion des déchets	0.00		
29504	Entreprise électrique	0.00							29504	Entreprise électrique	0.00		
2960	Réserve liée au retraitement des placements financiers du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du			0.00	2960	Réserve liée au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600	Prêt à court terme	0.00							29600	Prêt à court terme	0.00		
Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2025				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres			0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres			0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800	Autres capitaux propres	0.00	3898		0.00	4898		0.00	29800	Autres capitaux propres	0.00		
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	5 283 792.12			0.00			-744 737.49	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	4 539 054.63		
29990	Compte général	5 283 792.12	29900	Excédent (+)	0.00	29900	Déficit (-)	-744 737.49	29990	Compte général	4 539 054.63		

10.2 Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCO)

(Généré automatiquement par le système informatique)

205 Provisions à court terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2025	Modification			Valeur comptable au 31.12.2025	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
20500.00	Provision traitement du personnel	95.35		95.35		-	

208 Provisions à long terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2025	Modification			Valeur comptable au 31.12.2025	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		

Total des provisions à court terme	95.35	0.00	95.35	0.00	0.00
Total des provisions à long terme	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des provisions	95.35	0.00	95.35	0.00	0.00

10.3 Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCO)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
Groupement de communes selon article 121 Lcom										
Néant										
Syndicats de communes selon article 123 Lcom										
Néant										
Personnes morales de droit privé										
SaidefSA	Elimination des déchets	27 000 000	1704 action à CHF 40.00			68 160	68 160	mch2	néant	
Société simple, en nom collectif ou commandite										
Néant										
Rapport contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales										
Néant										

10.4 Tableau des garanties (art. 18 al. 1 let. e LFCO)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
Entreprises de droit privé selon CO/CCS				
Néant				
Entreprises de droit public				
Néant				
Contrats de droit public				
Néant				
Autres engagements / leasing				
Néant				

10.5 Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCO)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements	Valeur au	Amortissement	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle
			cumulés au	bilan au	annuel planifié				au
			31.12.2024	01.01.2025	2025				31.12.2025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		32 313 267.55	-10 207 956.19	22 105 311.36	-803 412.25	0.00	0.00	243 547.75	24 060 174.81
1400	Terrains (bâti et non bâti)	761 716.70	0.00	761 716.70	0.00	0.00	0.00	0.00	761 716.70
1401	Routes et voies de communication	5 048 267.40	-1 513 081.95	3 535 185.45	-134 975.55	0.00	0.00	0.00	3 400 209.90
1402	Aménagement des cours d'eau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1403	Autres ouvrages de génie civil	7 497 782.35	-1 125 034.00	6 372 748.35	-107 178.80	0.00	0.00	0.00	6 265 569.55
1404	Bâtiments	16 489 425.80	-7 218 350.95	9 271 074.85	-494 682.90	0.00	0.00	288 975.25	9 065 367.20
1405	Forêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1406	Biens meubles	675 686.10	-351 489.29	324 196.81	-66 575.00	0.00	0.00	50 058.00	452 634.31
1407	Immobilisations corp. en cours	1 840 389.20	0.00	1 840 389.20	0.00	0.00	0.00	-95 485.50	4 114 677.15
1409	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		1 086 651.10	-288 224.99	798 426.11	-18 724.25	0.00	0.00	0.00	813 760.36
1420	Logiciels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1427	Immobilisations incorp. en cours	577 701.55	0.00	577 701.55	0.00	0.00	0.00	0.00	611 760.05
1429	Autres immobilisations incorporelles	180 822.85	-117 100.93	63 721.92	-10 754.25	0.00	0.00	0.00	52 967.67
1441-1447	Prêts	259 966.70	-171 124.06	88 842.64	-7 970.00	0.00	0.00	0.00	80 872.64
1451-1458	Participations	68 160.00	0.00	68 160.00	0.00	0.00	0.00	0.00	68 160.00
1460-1469	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		1 354 346.38	0.00	1 354 346.38	0.00	3 564.07	0.00	0.00	1 357 910.45
1080	Terrains non bâtis	1 354 346.38	0.00	1 354 346.38	0.00	3 564.07	0.00	0.00	1 357 910.45
1084	Bâtiments	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1089	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		-5 760 172.34	2 082 833.78	-3 677 338.56	156 145.15	0.00	0.00	0.00	-4 615 302.55
2068	Subventions d'investissement passif	-5 760 172.34	2 082 833.78	-3 677 338.56	156 145.15	0.00	0.00	0.00	-4 615 302.55

11. Indicateurs financiers et limitation de l'endettement

Les indicateurs financiers sous mCH2 ne sont pas comparables à l'ancien régime comptable. Les dettes des associations régionales doivent être intégrées aux calculs de taux d'endettement, de la dette brute par rapport aux revenus et de la dette nette par habitants.

11.1 Récapitulatif des indicateurs

(Généré automatiquement par le système informatique)

SANS les associations régionales			AVEC les associations régionales		
	2025	2024		2025	2024
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	129.39%	95.72%	1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	291.48%	259.67%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	-29%	6%	2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	-29%	6%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	1%	1%	3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	1%	1%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	145%	127%	4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	250%	237%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	22%	15%	5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	22%	15%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	8%	8%	6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	8%	8%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	3 571.04	2 663.99	7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	8 044.60	7 227.08
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	-5%	1%	8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	-5%	1%

11.2 Taux d'endettement net

(Généré automatiquement par le système informatique)

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET		2025	2024
Capitaux de tiers	20	19 630 445.19	16 529 748.65
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	10 776 816.08	10 992 485.72
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	4 615 302.55	3 677 338.56
Patrimoine financier	- 10	6 412 508.41	6 434 861.36
= Dette nette		19 379 450.31	17 410 034.45
Revenus fiscaux	40	6 648 528.80	6 704 787.85
TAUX D'ENDETTEMENT NET		291.48%	259.67%
(Dette nette / Revenus fiscaux)			

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

- < 100% bon
- 100% – 150% suffisant
- > 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Commentaires :

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

La part communale des dettes relatives aux associations de commune est intégrée.

Sans celle-ci le taux d'endettement NET se situe à 129.39

11.3 Le degré d'autofinancement (art. 23 LFCo al. b)

(Généré automatiquement par le système informatique)

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		2025	2024
Solde du compte de résultats		-744 737.49	-258 546.17
Amortissement du PA	+ 33	822 136.50	824 722.36
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	204 516.33	190 817.78
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	134 679.68	48 153.71
Réévaluations emprunts PA	+ 364	-	-
Réévaluations participations PA	+ 365	-	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366	-	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	156 145.15	156 083.35
Amortissements supplémentaires	+ 383	-	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+ 387	-	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-	-
Attributions au capital propre	+ 389	-	-
Prélèvements sur le capital propre	- 489	477 950.95	477 950.95
Réévaluations PA	- 4490	-	-
= Autofinancement		-486 860.44	74 805.96
Immobilisations corporelles	50	2 769 085.70	1 539 857.25
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	23 248.50	63 653.10
Prêts	+ 54	-	-
Participations et capital social	+ 55	-	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	-	-
Investissements extraordinaires	+ 58	-	-
= Investissements bruts		2 792 334.20	1 603 510.35
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	60	-	-
Remboursements	+ 61	-	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+ 62	-	-
Subventions d'investissements acquises	+ 63	1 094 109.14	312 399.75
Remboursement de prêts	+ 64	-	-
Transfert de participations	+ 65	-	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+ 66	-	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+ 68	-	-
= Recettes d'investissement		1 094 109.14	312 399.75
Investissements bruts		2 792 334.20	1 603 510.35
Recettes d'investissement	-	1 094 109.14	312 399.75
= Investissements nets		1 698 225.06	1 291 110.60
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		-29%	6%
(Autofinancement / Investissements nets)			

Valeurs indicatives:

Amoyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

11.4 Par des charges d'intérêts

(Généré automatiquement par le système informatique)

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		2025	2024
Charges d'intérêt	340	160 003.05	133 906.69
Revenus des intérêts	- 440	39 180.54	44 316.98
= Charges d'intérêts net		120 822.51	89 589.71
Revenus fiscaux	40	6 648 528.80	6 704 787.85
Patentes et concessions	+ 41	-	-
Taxes	+ 42	1 400 675.09	1 344 849.19
Revenus divers	+ 43	20 628.65	189.00
Revenus financiers	+ 44	232 760.21	249 066.66
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	134 679.68	48 153.71
Revenus de transfert	+ 46	1 305 534.94	1 218 908.07
Revenus extraordinaires	+ 48	477 950.95	477 950.95
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	477 950.95	477 950.95
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	477 950.95	477 950.95
= Revenus courants		10 220 758.32	10 043 905.43
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		1%	1%
(Charges d'intérêts net / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

0% – 4% bon

4% – 9% suffisant

> 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée

11.5 Dette brute par rapport aux revenus

(Généré automatiquement par le système informatique)

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS		2025	2024
Engagements courants	200	1 062 484.56	838 326.31
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	10 776 816.08	10 992 485.72
Engagements financiers à court terme	+ 201	1 030 582.60	1 030 582.60
Instruments financiers dérivés	- 2016	-	-
Engagements financiers à long terme	+ 206	17 343 650.00	14 586 268.61
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	4 615 302.55	3 677 338.56
= Dette brute		25 598 230.69	23 770 324.68
Revenus fiscaux	40	6 648 528.80	6 704 787.85
Patentes et concessions	+ 41	-	-
Taxes	+ 42	1 400 675.09	1 344 849.19
Revenus divers	+ 43	20 628.65	189.00
Revenus financiers	+ 44	232 760.21	249 066.66
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	134 679.68	48 153.71
Revenus de transfert	+ 46	1 305 534.94	1 218 908.07
Revenus extraordinaires	+ 48	477 950.95	477 950.95
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	477 950.95	477 950.95
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	477 950.95	477 950.95
= Revenus courants		10 220 758.32	10 043 905.43
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS		250%	237%

(Dette brute / revenus courants)

Valeurs indicatives:

- < 50% très bon
- 50% – 100% bon
- 100% – 150% moyen
- 150% – 200% mauvais
- > 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Commentaires :

La part communale des dettes relatives aux associations de commune est intégrée.

Sans celle-ci le taux d'endettement NET se situe à 145%

11.6 La proportion des investissements (art. 23 LFCo al. e)

(Généré automatiquement par le système informatique)

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		2025	2024
Immobilisations corporelles	50	2 769 085.70	1 539 857.25
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	23 248.50	63 653.10
Prêts	+ 54	-	-
Participations et capital social	+ 55	-	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	-	-
Investissements extraordinaires	+ 58	-	-
= Investissements bruts		2 792 334.20	1 603 510.35
Charges de personnel	30	1 787 311.60	1 727 986.20
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+ 31	1 540 188.07	1 389 882.58
Réévaluations sur créances	- 3180	39 283.50	20 553.49
Charges financières	+ 34	171 951.84	144 753.86
Réévaluations, immobilisations PF	- 344	-	-
Charges de transfert	+ 36	6 439 391.47	6 024 288.82
Réévaluations, emprunts PA	- 364	-	-
Réévaluations, participations PA	- 365	-	-
Amortissements, subventions d'investissements	- 366	-	-
Charges de personnel extraordinaires	+ 380	-	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+ 381	-	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+ 3840	-	-
Charges de transfert extraordinaires	+ 386	-	-
= Dépenses courantes		9 899 559.48	9 266 357.97
Dépenses courantes		9 899 559.48	9 266 357.97
Investissements bruts	+	2 792 334.20	1 603 510.35
Dépenses totales		12 691 893.68	10 869 868.32
PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		22%	15%
(Investissements bruts / Dépenses totales)			

Valeurs indicatives:

- < 10% effort d'investissement faible
- 10% – 20% effort d'investissement moyen
- 20% – 30% effort d'investissement élevé
- > 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

11.7 La part du service de la dette (art. 23 LFCo al. f)

(Généré automatiquement par le système informatique)

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE		2025	2024
Charges d'intérêts	340	160 003.05	133 906.69
Revenus des intérêts	- 440	39 180.54	44 316.98
Amortissements du patrimoine administratif	+ 33	822 136.50	824 722.36
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+ 364	-	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+ 365	-	-
Amortissements subventions d'investissements	+ 366	-	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	- 466	156 145.15	156 083.35
= Service de la dette		786 813.86	758 228.72
Revenus fiscaux	40	6 648 528.80	6 704 787.85
Patentes et concessions	+ 41	-	-
Taxes	+ 42	1 400 675.09	1 344 849.19
Revenus divers	+ 43	20 628.65	189.00
Revenus financiers	+ 44	232 760.21	249 066.66
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	134 679.68	48 153.71
Revenus de transfert	+ 46	1 305 534.94	1 218 908.07
Revenus extraordinaires	+ 48	477 950.95	477 950.95
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	477 950.95	477 950.95
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	477 950.95	477 950.95
= Revenus courants		10 220 758.32	10 043 905.43
PART DU SERVICE DE LA DETTE		8%	8%

(Service de la dette / Revenus courants)

Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

11.8 La dette nette par habitants (art. 23 LFCo al. g)

(Généré automatiquement par le système informatique)

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS		2025	2024
Capitaux de tiers	20	19 630 445.19	16 529 748.65
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	10 776 816.08	10 992 485.72
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	4 615 302.55	3 677 338.56
Patrimoine financier	- 10	6 412 508.41	6 434 861.36
= Dette nette		19 379 450.31	17 410 034.45
Population résidente permanente		2 409	2 409
DETTE NETTE PAR HABITANT		8 044.60	7 227.08
(Dette nette / Population résidente permanente)			

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Le nombre d'habitants pour 2024 a été corrigé depuis l'année précédente. La valeur avec correction était de CHF 7'418

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Commentaires :

La part communale des dettes relatives aux associations de commune est intégrée.

Sans celle-ci la dette nette par habitant est de 3'571.04.

11.9 Le taux d'autofinancement (art. 23 LFCo al. f)

(Généré automatiquement par le système informatique)

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT		2025	2024
Solde du compte de résultats		-744 737.49	-258 546.17
Amortissement du PA	+ 33	822 136.50	824 722.36
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	204 516.33	190 817.78
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	134 679.68	48 153.71
Réévaluations emprunts PA	+ 364	-	-
Réévaluations participations PA	+ 365	-	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366	-	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	156 145.15	156 083.35
Amortissements supplémentaires	+ 383	-	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+ 387	-	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-	-
Attributions au capital propre	+ 389	-	-
Prélèvements sur le capital propre	- 489	477 950.95	477 950.95
Réévaluations PA	- 4490	-	-
= Autofinancement		-486 860.44	74 805.96
Revenus fiscaux	40	6 648 528.80	6 704 787.85
Patentes et concessions	+ 41	-	-
Taxes	+ 42	1 400 675.09	1 344 849.19
Revenus divers	+ 43	20 628.65	189.00
Revenus financiers	+ 44	232 760.21	249 066.66
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	134 679.68	48 153.71
Revenus de transfert	+ 46	1 305 534.94	1 218 908.07
Revenus extraordinaires	+ 48	477 950.95	477 950.95
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	477 950.95	477 950.95
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	477 950.95	477 950.95
= Revenus courants		10 220 758.32	10 043 905.43
TAUX D'AUTOFINANCEMENT		-5%	1%
(Autofinancement / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

> 20% bon

10% – 20% moyen

< 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

12. Bases légales

Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo) (RSF 140.6)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6

Ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) (RSF 140.61)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.61

Directives de comptabilité MCH2

<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2>

Règlements communaux des finances

<https://www.communevillaz.ch/reglemente/341021>

Liens pour les règlements communaux relatifs aux taxes facturées

<https://www.communevillaz.ch/reglemente>